

Pôle Coordination - Ressources
 Direction des Ressources Humaines
 Service gestion administrative des personnels
 A.D. R.H. 21/2092

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION
 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE**

Le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.3221-7,
 Vu le Code de l'action sociale et des familles en ses articles L.421-6 et R.421-30 et suivants,
 Vu la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux,
 Vu le décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006, relatif à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),
 Vu le procès-verbal de l'élection du 11 septembre 2018 portant désignation des représentants des assistants maternels et familiaux à la commission consultative paritaire départementale,
 Vu l'arrêté départemental R. H. 21/473 du 17 février 2021 portant composition de la commission consultative paritaire départementale,
 Vu la composition de l'assemblée délibérante du Conseil départemental à l'issue des élections du 20 et 27 juin 2021,

Arrête

Article 1er : Sont désignés en tant que représentants de la Collectivité, les membres ci-après :

Membres titulaires	Membres suppléants
. M. José GONZALEZ <i>Vice-Président départemental</i>	. Madame Nadine SINOPOLI, <i>Conseillère départementale</i>
. Mme Catherine BOURDONCLE, <i>Vice-Présidente départementale</i>	. Madame Marie-Claude NÈGRE, <i>Vice-Présidente départementale</i>
. Madame Muriel BETTON, <i>Directrice du service Enfance Famille</i>	. Monsieur Damian MOORE <i>Directeur général adjoint du Pôle Solidarités Humaines</i>
. Madame Sandra LELIEVRE, <i>Directrice des ressources humaines</i>	. Madame Muriel DECHAUD, <i>Responsable du service paye des assistants familiaux</i>

Article 2 : Les membres représentant les assistants maternels et familiaux sont désignés ci-après :

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> . Madame Katy GOMEZ . Madame Muriel BRESOLI . Madame Viviane BELY . Madame Fabienne RIEUSSE 	<ul style="list-style-type: none"> . Madame Elisabeth CANE . Madame Marie-Françoise RADIO . Madame Corinne MORENO . Madame Sandra BROURI

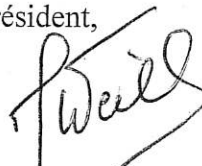
Article 3 : Monsieur José GONZALEZ, Vice-Président départemental, assure les fonctions de Président de la Commission.

Article 4 : L'arrêté départemental R.H. 21/473 du 17 février 2021 est abrogé.

Article 5 : M. le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et inséré au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Montauban, le 16 septembre 2021

Le Président,



Michel WEILL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le lien « <http://www.telerecours.fr> »